



**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 3 JUILLET 2023 à 20h30**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures et trente minutes, se sont réunis, à la mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, dûment convoqués. La séance a été publique.

Le maire : Nicolas DORKELD,  
Les adjoints : Caroline BOUCAUX, Laurent GUILLET,  
Les conseillers municipaux : Pasquale CAPPABIANCA, Véronique GAILLARD, Laëtitia LE GUIL, Nadia LEFEBVRE, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Thierry PIVAN, Nicolas PELISSE, Céline MANIEZ, Sebastian RADOVICI

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Loïc TUTOIS (arrivé à 21h10)

Absents :

**Secrétaire de séance :** Daniel LEPAGE

Date de convocation : 29 juin 2023

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération n° 16-2023 : Projet Voûte Eglise
- Délibération n° 17-2023 : Tarification adhésion Bibliothèque
- Points divers : Avancement sur les projets / Zonage ENR / Remplacement du logiciel de cantine
- Point à mi-mandat : Réorganisation des présidences de commissions

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel LEPAGE est désigné secrétaire de séance.

**I. Approbation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du conseil du **05 juin 2023** est soumis aux membres du conseil municipal pour approbation.

**Vote :** Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2023

## II. Délibération n° 16-2023 : Projet « Voûte Eglise »

Monsieur le Maire explique, que suite à la réception du devis du charpentier (Enterprise BOUSSIN-LIÉGEAS) et aux échanges lors de la dernière réunion du conseil municipal, il est proposé d'initier des dossiers de subvention auprès de la DRAC et du département.

Est donné lecture du tableau de prévision budgétaire, des corrections sont apportées par Monsieur Laurent GUILLET, sur les montants. Le tableau suivant est corrigé.

<b>Prévision Budgétaire</b>	<b>MONTANT HT</b>
Montant Travaux	<b>106 765,00 €</b>
<i>incluant Honoraires Architecte</i>	<i>9 075,00 €</i>
Subvention DRAC 40%	46 336,00 €
Subvention DEPT 25%	28 960,00 €
Dons Fondation du Patrimoine	17 038,00 €
<b>Reste à charge HT</b>	<b>23 506,00 €</b>

Monsieur Nicolas Pelisse exprime un avis négatif sur la poursuite de ces travaux, il mentionne qu'il est plus judicieux de consacrer cette somme à d'autres travaux plus urgents et que ce devis manque de « concurrence », puisqu'il n'y a pas eu d'autres réponses au marché de mise en concurrence.

Madame Céline MANIEZ demande pourquoi cette dépense supplémentaire n'a pas été prévue au devis initial.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la poursuite des travaux, que cette étape ne faisait pas partie de l'enveloppe initiale prévue pour un montant de 700 000 €. L'architecte ne souhaitant pas dépasser le budget prévu a exclu cette partie du devis initial.

Monsieur le Maire indique que si cette tranche de travaux n'est pas envisagée, le filet de protection et l'échafaudage resteront en place.

Monsieur Daniel LEPAGE mentionne qu'il est possible d'obtenir d'autres montants (à un niveau inférieur à celui des subventions escomptées) par 2 fonds de donation :

- La fondation Le Pèlerin-Patrimoine, déjà sollicitée l'an dernier, mais qui n'avait pas retenu notre dossier ;
- La caisse régionale de Crédit agricole, qui nous a déjà aidé en 2005.

Par ailleurs, le président de l'association Néron Vie et Patrimoine a été informé de ce surcoût.

Divers échanges se font autour du devis présenté, à la recherche de ligne d'économies, ou d'explications complémentaires.

- Monsieur Nicolas Pelisse indique que la sous couche et le chaulage semblent faire doublon mais qu'il s'agit des techniques classiques de protection de ce type de rénovation.

- Madame Céline MANIEZ interroge sur l'évolution des prix, Monsieur Sebastian RADOVICI répond qu'à ce jour tous les prix du bâtiment sont évolutifs au mois, que seule la signature du devis pourrait empêcher une modification mais que les artisans sont aussi libres d'indiquer que les prix sont révisables en fonction de l'évolution du marché.

La ligne « emprunt » demande un complément d'information, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une simple simulation afin de donner un maximum d'éléments sur le coût du projet, il n'exclut pas le fait de compléter le dispositif avec un prêt relais pour financer la partie FCTVA et qu'il reverra la banque pour un éventuel prêt-relais comblant l'attente du retour de la FCTVA.

Il est aussi mentionné que le maintien de la continuité de ces travaux permet une économie de 9 000 € (modification simple de l'échafaudage).

Monsieur le Maire met le texte au vote.

**Vote** : Pour : 12 / Contre : 2 / Abstention : 1

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, la délibération.

### **III. Délibération n° 17-2023 : Proposition de gratuité pour les inscriptions à la Bibliothèque**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Caroline BOUCAUX, qui explique que les communes alentour proposent déjà la gratuité de leurs inscriptions. Seule une dizaine de familles adhèrent à ce service de Néron pour une somme annuelle de 200 €. Le passage à la gratuité permettrait aussi de supprimer la régie qui aujourd'hui pose des problèmes puisqu'il n'y a plus de régisseur à la commune. La volonté est vraiment d'ouvrir à tous les enfants de l'école l'accès aux livres, ce qui permettrait aussi d'obtenir un roulement d'ouvrages plus conséquent (passage à bi-mensuel, voir hebdomadaire, a contrario du mensuel actuellement en place)

Monsieur le Maire met le texte au vote.

**Vote** : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, la délibération.

### **IV. Points Divers**

#### **Avancement sur les projets**

- Changement d'adresse mail : l'adresse mail « wanadoo » est amenée à disparaître, il a donc été fait le choix de migrer sur le service « campagnol », en utilisant le nom de domaine existant. La nouvelle adresse « secretariat@mairie-neron.fr » est en service et le nécessaire est fait pour une communication autour de ce changement.
- Passage fibre : Le passage à la fibre à la mairie s'est bien passé par contre au niveau de l'école cela s'avère plus compliqué et l'installateur a envoyé un devis de 700€ au vue de la complexité. Par soucis d'économie, il a été décidé que l'agent technique procéderait à quelques travaux afin que l'installation de la fibre se fasse au plus près des écoles. L'installateur ayant fourreau et tranchées disponibles pour le rendez-vous d'installation.
- Abonnement téléphonie : le changement d'opérateur diminue de 50% le prix de l'abonnement.
- Isolation des bâtiments : Monsieur Nicolas Pelisse indique qu'il n'a pas pu avancer sur le projet mais qu'il fait pour le mieux.

## Zone ENR

Il est demandé à la commune de s'engager rapidement sur l'identification des zones pouvant permettre l'accueil de production d'énergie renouvelable. La cartographie doit aussi prévoir les zones d'exclusion.

La majorité est contre l'intégration de zones de production, mais il est à noter qu'il est possible que ces zones soient « imposées ». Monsieur le Maire propose que le sujet soit inscrit par la commission Urbanisme, sachant que la commune doit idéalement délibérer avant fin octobre, la date butoir de validation en conseil communautaire étant le 10 novembre. **Une commission Urbanisme se réunira aux environs du 15 septembre** afin de proposer (ou non) des zones lors de la réunion prévue, ainsi que de lister l'ensemble des questions se posant (quel impact sur les particuliers, les cultures, les panneaux photovoltaïques, quid d'exclure une zone en frontière administrative si la commune).

## Logiciel Cantine

Il est envisagé de changer le logiciel de cantine, pour une option Berger-Levrault d'un montant de 2 300 € d'installation + abonnement mensuel.

Cette option remplacerait le logiciel vieillissant et peu pratique qui montre de vrais signes de faiblesse et induit des erreurs. La nouvelle option permettrait, outre le gain de temps de traitement des inscriptions / facturations pour Laurence, un enregistrement des services simplifiés pour les familles.

Un point budget sera fait après les vacances afin de valider ou pas l'implémentation du nouveau module avant la fin de l'année.

## **V. Point à mi-mandat**

### Remaniement des Commissions

La présidence des commissions et certaines délégations vont être modifiées. Monsieur le Maire indique que suite au dernier conseil il a eu des échanges et qu'en accord avec Caroline Boucaux il a été décidé que ses délégations seraient revues et porteraient sur le périmètre de l'urbanisme, de ce fait le maire reprendrait en direct les autres commissions.

Le but de ces changements est de clarifier un peu plus les rôles de chacun et d'apporter plus de fluidité dans la relation avec les vice-présidents.

### Réunion du Schéma Directeur des Eaux Pluviales (jeudi 6 juillet à 18h)

Le Syndicat souhaite intégrer dans son schéma Directeur le volet Eaux Pluviales, les communes adhérentes sont donc conviées à une réunion d'information le 6 juillet. L'accord des communes devrait permettre au syndicat d'obtenir une subvention de 80% par l'Agence de l'eau en vue de financer l'étude

- Madame Céline MANIEZ mentionne que la commune de Néron a disparu du tableau des délégués et Monsieur Nicolas PELISSE confirme qu'il n'a pas reçu de mail pour la prochaine réunion.

- Madame Céline MANIEZ indique qu'il faut absolument définir les besoins de la commune et qu'il est encore temps d'intégrer le groupement de commande pour la définition du zonage, en incluant les risques de ruissellement et les zones d'inondation possibles. Monsieur Laurent GUILLET demande quel intérêt la commune retirerait à signer le contrat proposé dès la fin de la réunion (comme indiqué dans le mail) alors qu'il y a encore trop de questions sur le sujet. Monsieur le Maire invite les délégués à se présenter à cette réunion d'information.
- Les forages sur la commune de Néron sont tous conformes.

La prochaine séance aura lieu le 18 septembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Nicolas DORKELD  
Le Maire

Daniel LEPAGE  
Le secrétaire de Séance

#### Les Membres

Caroline BOUCAUX  
1<sup>er</sup> adjoint

Laurent GUILLET  
2<sup>nd</sup> adjoint

Pasquale CAPPABIANCA

Véronique GAILLARD

Laëtitia LE GUIL

Nadia LEFEBVRE

Romain LHOPITEAU

Céline MANIEZ

Nicolas PELISSE

Thierry PIVAN

Loïc TUTOIS

Sébastien RADOVICI